



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

SOMMAIRE

1- Données macro- économiques synthétiques

2- Situation budgétaire de la collectivité – budget général - bilan 2020

2-1 Résultats comptables 2020

2-2 Recettes de fonctionnement

2-3 Dépenses de fonctionnement

2-4 Impact financier crise sanitaire sur 2020

2-5 Structure et gestion de l'encours de dette

2-6 Recettes d'investissement

2-7 Dépenses d'investissement

2-8 Les services

3- Les budgets annexes – bilan 2020

3-1 Les résultats 2020 du BA ADS urbanisme

3-2 Les résultats 2020 du BA zone de la Croisette et l'encours de la dette

3-3 Prévisions 2021 du budget ZA de la es budgets annexes

4- Indicateurs financiers 2020

5- Orientations budgétaires 2021 et évolutions pluriannuelles de la collectivité

5-1 La section de fonctionnement

5-2 La section d'investissement

6 - Projections pluriannuelles et objectifs de contrôle des dépenses de fonctionnement

Annexe 1 – selon décret 2016-841 du 24 juin 2016

Données synthétiques concernant le personnel de la Communauté de Communes

Annexe 2 – Rapport égalité hommes femmes

Annexe 3 – bilan sur la mutualisation

Préambule :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus.

La loi « administration territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992 impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires à notre collectivité. Il permet à l'assemblée délibérante de débattre des choix de programmation budgétaire à venir et d'être informée de la situation financière de la collectivité.

La loi sur « la nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations et le DOB devient ROB (rapport d'orientations budgétaires) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles où les collectivités doivent définir leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres des résultats des différents budgets sont susceptibles d'ajustements, ce document ayant été établi avant validation des comptes par les services de la Trésorerie.

1- Données macro-économiques synthétiques :

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Dans la zone euro, au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la seconde vague du virus. Durant l'été 2020, les Etats membres se sont mis d'accord sur un plan d'urgence de 750 milliards d'euros. Les taux d'intérêts très bas ont permis aux gouvernements de financer d'importants plans de relance dont la France.

L'impact de la crise sur le marché du travail français a été impressionnant (taux de chômage à 9%). Le coût du chômage partiel est estimé à 31 milliards d'euros pour 2020. Le coût des mesures gouvernementales a été estimé au total à 470 milliards, soit 20% du PIB.

L'inflation a fortement baissé en raison de l'effondrement des prix de certains biens et services.

Le déficit public devrait atteindre en 2020 8.3% du PIB.

Les différentes lois de finances, loi de finances rectificatives et lois d'urgence ont eu l'objectif principal de donner aux entités publiques les moyens d'être les acteurs du plan de relance de l'économie. La

baisse des ressources fiscales due à la souffrance du monde économique a conduit l'Etat à prévoir les compensations financières nécessaires à l'équilibre des comptes des collectivités.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement via le secteur public qui en est le grand acteur, et construire le monde de demain autour des grands thèmes que sont : la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, ou la santé et le sport.

En sus des compensations sur pertes fiscales (hormis les redevances et recettes issues des services), l'Etat a conforté largement les crédits d'investissement via les DETR et DSIL (avec notamment une dotation spéciale pour la rénovation énergétique).

2- Situation budgétaire de la collectivité – budget général - bilan 2020

2-1 Résultats provisoires 2020 du budget général :

2020	
Dépenses de fonctionnement	18 606 332,50
Recettes de fonctionnement	19 417 159,66
Résultat de fonctionnement de l'exercice	810 827,16
Excédent antérieur reporté	1 138 457,48
Résultat de fonctionnement	1 949 284,64
Dépenses d'investissement	2 632 069,85
Recettes d'investissement	2 386 155,07
Résultat de l'exercice	- 245 914,78
excédent antérieur reporté	141 559,37
Résultat d'investissement	- 104 355,41
RAR en dépenses	1 630 698,00
RAR en recettes	1 192 585,00
Solde des RAR	438 113,00
Besoin de financement de la section d'investissement	542 468,41
1068	542 468,41
R002	1 406 816,23

2-2 Recettes de fonctionnement :

Fiscalité :

12 561 738 euros ont été perçus au titre de la fiscalité directe locale (taxes d'habitation, foncières, taxe sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) – 12 302 435 euros en 2019.

10 101 184 euros ont été reversés aux Communes membres au titre des attributions de compensation (10 162 915 euros en 2019) – transfert de la voie verte.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 2 720 574 euros ont été encaissés pour un reversement au SICOVAD de 2 720 328 euros. Pour la taxe de séjour, 113 370 euros perçus pour un reversement à l'Office de Tourisme Intercommunal de 88 764 euros – décalage dû à un contentieux sur la résidence Napoléon à Plombières les Bains – attente de reversement (153 211 euros en 2019).

A compter de 2019, la CCPVM n'était plus éligible et a bénéficié d'une garantie pour le reversement au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Cette garantie devait prendre fin en 2020 et la CCPVM aurait dû avoir un solde négatif de 196 110 euros (garantie de 50% du reversement perçu en 2019, puis plus de garantie).

Cependant, une erreur s'est produite dans le calcul de l'effort fiscal, les compensations de l'Etat n'étant pas prises en compte dans le calcul (DGCL), et la CCPVM est redevenue éligible. 186 713 euros ont été ainsi encaissés au titre du FPIC.

71 757 euros ont été perçus au titre de la taxe GEMAPI.

Dotations :

La Communauté de Communes a bénéficié pour 2020 d'une dotation d'intercommunalité de 404 167 euros (427 887 euros en 2019) et d'une dotation de compensation groupement de 1 759 980 euros (1 792 757 euros en 2019). Les compensations d'exonération de taxes reversées par l'Etat se sont montées à 405 950 euros, 38 514 euros au titre du fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle, et 199 817 euros (Agence de l'eau, DREAL et CAF).

Autres recettes :

773 014 euros ont été perçus au titre des produits des services (902 377 euros en 2019), la diminution étant due à la fermeture des services piscine, école de musique et médiathèque durant la crise sanitaire. 64 700 euros ont été encaissés au titre des revenus des immeubles, 35 011 euros pour les remboursements de congés maladie du personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4.3 % par rapport à 2019, après une diminution de 1.1% en 2019. La diminution des recettes des services a été compensée notamment par l'éligibilité au FPIC.

2-3 Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de personnel – voir annexe 1 pour détail

Les charges de personnel représentent 2 984 398 euros (2 957 012 euros en 2019). Cette augmentation est due principalement à l'évolution des carrières des agents, peu de mouvements de personnel ayant eu lieu en 2020.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général se montent à 651 413 euros (735 276 euros en 2019). La variation à la baisse est due principalement à la crise sanitaire (animations, fournitures en mois, chauffage....).

Autres dépenses de fonctionnement :

13 571 792 euros pour atténuation de produits (TEOM, attributions de compensation, FNGIR, FPIC et taxes de séjours).

1 153 113 euros de charges de gestion courante (subvention office de tourisme, participations PETR, indemnités des élus...). L'augmentation par rapport à 2019 est due principalement par la subvention de 276 000 euros versée au budget du lotissement de la zone d'activités de la Croisette.

109 153 de charges financières (atténuées de 41 232 euros par les remboursements des emprunts par l'ex CCVM).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1% par rapport à 2019 (hausse de 1%).

2-4 L'impact financier crise sanitaire COVID :

Dépenses de fonctionnement liées au Covid 2020	
Masques	9 740,28 €
Lingettes désinfectantes	763,15 €
Rubans de signalisation	528,28 €
Produits désinfectants	29,52 €
Films étirables	47,04 €
Adhésifs	39,42 €
Gel hydroalcoolique	1 300,03 €
URCA - Subvention soutien aux commerçants	150 000,00 €
Total	162 447,72 €

Dépenses d'investissement liées au Covid	
Barrières de sécurité piscine	1 387,50
Ecrans de protection	3 628,32
Total	5 015,82

solde par rapport à 2019

Piscines intercommunales	-53 548,28
Ecole de musique	-54 215,09
Médiathèques	-42 364,23
Multiaccueil	12 373,45
	-137 754,15

Concernant le multiaccueil, l'impact financier sera visible sur 2021 (décalage des encaissements de la CAF)

Recettes liées au Covid	
CAF - Aide exceptionnelle Crèche	79 886,70
ETAT - Aide pour l'achat de masques	420,00
Total	80 306,70

SOLDE GLOBAL 2020**224 910,99**

Dépenses d'investissement liées au Covid 2021	
REGION GRAND EST - Fonds de Résistance	59 000,00

2-5 L'encours de dette du budget général :

L'ensemble des prêts a été souscrit à taux fixe, hormis un emprunt à taux révisable (jusqu'en 2024). Il n'y a donc aucun emprunt à risques.

Les emprunts correspondant aux travaux rétrocédés aux Communes de l'ancienne Communauté de Communes des Vosges Méridionales seront remboursés par celles-ci selon le détail ci-dessus (colonne 6).

Année	Dette en				Annuité à la charge des communes ex CCVM	Solde CCPVM annuité
	capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements		
1	2	3	4	5	6	7
2020	3 802 458,57	583 114,76	109 222,02	473 892,75	223 217,50 €	359 897,26 €
2021	3 527 543,21	593 076,61	94 177,90	498 898,71	216 295,69 €	376 780,92 €
2022	3 028 644,50	593 619,40	77 780,84	515 838,56	216 295,68 €	377 323,72 €
2023	2 512 805,94	552 228,67	61 049,65	491 179,02	192 323,35 €	359 905,32 €
2024	2 021 626,92	483 798,15	47 268,11	436 530,04	152 685,34 €	331 112,81 €
2025	1 585 096,88	444 246,02	34 812,50	409 433,52	129 621,80 €	314 624,22 €
2026	1 175 663,36	386 048,49	23 314,71	362 733,78	95 882,09 €	290 166,40 €
2027	812 929,58	277 685,79	13 435,71	264 250,08	95 882,15 €	181 803,64 €
2028	548 679,50	204 147,12	7 829,53	196 317,59	74 420,11 €	129 727,01 €
2029	352 361,91	129 412,35	4 243,99	125 168,36	40 219,02 €	89 193,33 €
2030	227 193,55	45 546,82	2 940,87	42 605,95	16 512,01 €	29 034,81 €
2031	184 587,60	28 706,56	2 446,77	26 259,79	16 512,02 €	12 194,54 €
2032	158 327,81	28 706,56	2 077,20	26 629,36	16 512,01 €	12 194,55 €
2033	131 698,45	28 706,56	1 702,41	27 004,15	16 512,02 €	12 194,54 €
2034	104 694,30	28 706,56	1 322,37	27 384,19	16 512,02 €	12 194,54 €
2035	77 310,11	28 706,56	936,98	27 769,58	16 512,01 €	12 194,55 €
2036	49 540,53	28 706,56	546,15	28 160,41	16 512,02 €	12 194,54 €
2037	21 380,12	21 529,92	149,8	21 380,12	12 384,03 €	9 145,89 €

2-6 Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2020 se sont décomposées comme suit :

- 1 129 860 euros d'excédent capitalisé
- 379 324 euros de subventions
- 167 646 euros de FCTVA
- 181 985 euros pour le remboursement du capital de l'emprunt par les communes ex CCVM
- 337 336 euros d'opérations d'ordre et patrimoniales (amortissements...)
- 141 559 euros d'excédent antérieur reporté
- 190 000 euros d'emprunts (travaux AITHEX)

2-7 Dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement 2020 :

- 477 920 euros de remboursement de capital d'emprunt et remboursement d'une avance à la CAF.
- 1 922 966 euros pour les opérations d'équipement (aménagement des berges, amélioration de l'habitat, participation travaux fibre optique, travaux de la micro-crèche à Eloyes et solde des travaux extérieurs d'AITHEX, maîtrise d'œuvre école de musique, acquisition des collections à la médiathèque, notamment)
- 231 167 euros d'opérations d'ordre (amortissements...)

2-8 Les services :

Service Médiathèques Intercommunales					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	145 990,21	156 330,30	013 - Atténuations de charges (Remboursement sur salaire)	11 887,21	26 187,79
012 - Charges de personnel et frais assimilés	770 219,76	733 943,56	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 257,40	24 327,53
65 - Autres charges de gestion courante	10 562,20	12 261,59	77 - Produits exceptionnels (Remboursement sinistre Eloy)	2 569,90	0,00
67 - Charges exceptionnelles	326,70	0,00			
Total	927 098,87	902 535,45	Total	32 714,51	50 515,32
Service Crèche de MAXONRUPT					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	67 729,17	70 788,55	013 - Atténuations de charges	6 525,30	23 903,72
012 - Charges de personnel et frais assimilés	674 719,02	683 549,10	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	497 086,35	504 907,37
65 - Autres charges de gestion courante	3 299,44	4 284,92	74 - Dotations, subventions et participations FIPHP	23 789,95	0,00
			77 - Produits exceptionnels Rembst sinistre sèche linge	908,00	0,00
Total	745 747,63	758 622,57	Total	528 309,60	528 811,09
Service Ecoles de Musique Intercommunales					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	38 269,92	29 333,74	013 - Atténuations de charges	1 744,94	4 435,01
012 - Charges de personnel et frais assimilés	442 974,61	423 707,16	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 992,00	48 970,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 006,39	4 903,00	74 - Dotations, subventions et participations	0,00	1 000,00
67 - Charges exceptionnelles (Annulations factu)	240,00	0,00			
Total	483 490,92	457 943,90	Total	25 736,94	54 405,01
Service Piscines Intercommunales					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	132 325,25	163 216,69	013 - Atténuations de charges	5 255,57	8 020,05
012 - Charges de personnel et frais assimilés	261 927,35	278 248,44	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 622,13	158 344,72
65 - Autres charges de gestion courante	75,96	0,00	74 - Dotations, subventions et participations	0,00	2 500,00
			75 - Autres produits de gestion courante - Redevance distributeur	148,26	619,95
			77 - Produits exceptionnels	0,00	10 226,09
Total	394 328,56	441 465,13	Total	79 025,96	179 710,81
Service Relais Assistants Maternels					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	13 722,09	15 305,05	013 - Atténuations de charges	8 049,80	9 560,09
012 - Charges de personnel et frais assimilés	104 643,29	98 780,00	74 - Dotations, subventions et participations CAF	103 368,23	59 107,34
65 - Autres charges de gestion courante	227,87	0,00			
Total	118 593,25	114 085,05	Total	111 418,03	68 667,43
Service Aires de Grands Passages					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	14 702,96	13 113,90	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	566,00	794,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	77 - Produits exceptionnels - Rembours sinistre	0,00	0,00
Total	14 702,96	13 113,90	Total	566,00	794,00
Service Aire de Camping-cars de Remiremont					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1	Chapitre	Résultats 2020	Résultats N-1
011 - Charges à caractère général	7 507,32	9 482,90	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 991,50	6 760,50
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 704,34	12 681,50	77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total	17 211,66	22 164,40	Total	2 991,50	6 760,50

3- Les budgets annexes :**3-1 Le budget annexe – ADS urbanisme**

Dépenses de fonctionnement	128 208,52
Recettes de fonctionnement	129 608,16
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 399,64
déficit antérieur reporté	1 567,54
Résultat de fonctionnement	- 167,90
Dépenses d'investissement	395,87
Recettes d'investissement	1 457,80
Résultat de l'exercice	1 061,93
excédent antérieur reporté	17 855,51
Résultat d'investissement	18 917,44
Besoin de financement de la section d'investissement	-
R001	18 917,44
D002	167,90

Le budget 2021 de ce service sera construit sur les mêmes bases que celui de 2020.

3-2 Le budget annexe de la zone d'activités de la Croisette :

Budget annexe zone d'activités de la Croisette

Dépenses de fonctionnement	15 905,73
Recettes de fonctionnement	276 000,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	260 094,27
déficit antérieur reporté	15 482,92
Résultat de fonctionnement	244 611,35
Dépenses d'investissement	69 209,12
Recettes d'investissement	102 739,20
résultat de l'année	33 530,08
Déficit antérieur reporté	231 523,98
Résultat d'investissement	- 197 993,90
RAR en dépenses	108 000,00
RAR en recettes	22 900,00

Solde des RAR	85 100,00	
Besoin de financement de la section d'investissement	283 093,90	
D001	197 993,90	
1068	244 611,35	-

L'encours de dette du budget annexe de la zone d'activités de la Croisette

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2019	355 160,21	42 423,12	11 390,14	31 032,98
2020	324 127,23	42 423,12	10 337,65	32 085,47
2021	292 041,76	42 423,12	9 249,41	33 173,71
2022	258 868,05	42 423,12	8 124,32	34 298,80
2023	224 569,25	42 423,12	6 961,01	35 462,11
2024	189 107,14	42 423,12	5 758,27	36 664,85
2025	152 442,29	42 423,12	4 514,76	37 908,36
2026	114 533,93	42 423,12	3 229,05	39 194,07
2027	75 339,86	42 423,12	1 899,76	40 523,36
2028	34 816,50	35 351,71	535,21	34 816,50

3-3 Prévisions 2021 du budget de la zone d'activités :

La régularisation prévue en 2020 n'a pas pu se faire, les travaux n'étant pas achevés. Il s'agissait d'intégrer les réseaux communs (voirie, éclairage publics...) dans le budget général. Cela permettra une mise au point par rapport à la TVA.

Le montant des travaux pour régulariser les ouvrages n'est pas connu à ce jour (attente de la remise du dossier par le maître d'œuvre).

4- Indicateurs financiers 2020

Budget général	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	19 239 535,00	19 393 359,08
Dépenses réelles de fonctionnement	18 291 074,56	18 476 361,72
MARGE BRUTE	948 460,44	916 997,36
Intérêts de la dette (net déduction CCVM)	76 198,82	67 921,96
EPARGNE Brute (CAF brute)	872 261,62	849 075,40
Remboursement dette en capital (net déduction CCVM)	282 781,90	291 934,90
EPARGNE NETTE (disponible)	589 479,72	557 140,50
Coefficient d'épargne (marge brute /RRF)	0,05	0,05

Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,03	0,03
Taux d'endettement (intérêt + capital / RFF)	0,02	0,02
Rem dette en capital / CAF	0,32	0,34
Encours dette	3 802 458,57	3 527 543,21
Encours / CAF (avec dette CCVM)	4,36	4,15
Budget consolidé		
Recettes réelles de fonctionnement	19 366 010,77	19 798 967,24
Dépenses réelles de fonctionnement	18 433 380,02	18 618 514,67
MARGE BRUTE	932 630,75	1 180 452,57
Intérêts de la dette	87 588,96	78 259,61
EPARGNE Brute (CAF brute)	845 041,79	1 102 192,96
Remboursement dette en capital	313 814,88	324 020,37
EPARGNE NETTE (disponible)	531 226,91	778 172,59
Coefficient d'épargne (marge brute /RRF)	0,05	0,06
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,04	0,06
Taux d'endettement (intérêt + capital / RFF)	0,02	0,02
Rem dette en capital / CAF	0,37	0,29
Encours dette	4 126 585,57	3 819 584,97
Encours / CAF (avec dette CCVM)	4,88	3,47

Définition des principaux ratios :

L'épargne nette : Une fois les emprunts remboursés, il reste un montant qui est l'épargne nette, qui est utilisée pour financer les nouveaux investissements.

Le taux d'épargne brut : Part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement.

L'encours de dette sur la capacité d'autofinancement : Durée théorique du nombre d'années nécessaires en remboursement de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait la totalité de son épargne.

5- Orientations budgétaires 2021 et évolutions pluriannuelles de la collectivité

5-1 La section de fonctionnement :

La crise sanitaire fait peser une incertitude sur l'évolution des recettes de la collectivité particulièrement dans le domaine économique. Si la CCPVM a pu bénéficier d'une augmentation de ses recettes fiscales et de l'Etat de 6.44 % depuis 2017, celles-ci demeurent incertaines pour l'avenir. A ce jour, l'état 1259 n'a pas été communiqué par les services fiscaux.

	2 017	2 018	2 019	2 020	%
TAXE D'HABITATION	5 004 452	5 100 878	5 210 161	5 265 814	4,96

TAXES FONCIERES						
	TFPB	1 179 633	1 209 966	1 224 625	1 249 702	5,61
	TFPNB	84 795	85 898	99 505	90 578	6,38
CFE		2 556 167	3 044 193	2 952 559	3 039 560	15,90
T. additionnelle à la TFPNB		11 469	10 755	10 993	11 449	-0,17
CVAE	73112	1 787 885	2 015 871	1 976 050	2 049 019	12,74
TASCOM	73113	610 794	617 673	589 122	572 482	-6,69
IFER		225 298	229 287	233 207	235 543	4,35
Allocations compensatrices		320 196	323 307	379 769	405 950	21,12
Prélèvement GIR		-573 103	-573 103	-573 103	-573 103	-
solde du FPIC		130 163	136 144	-26 530	98 837	31,69
DGF		2 330 736	2 286 890	2 220 644	2 164 147	-7,70
		13 668 485	14 487 759	14 297 002	14 609 978	6,44

Au niveau des dépenses, les priorités définies doivent être prises en compte avec notamment :

- le domaine économique : aide à l'immobilier d'entreprises, création d'un service de développement économique, aides dans le cadre de la crise sanitaire.
- Le domaine touristique est également concerné avec le déploiement de la marque Vosges Secrètes.
- La mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial et les actions qui en découlent.
- La mise en place de l'opération de revitalisation du territoire

Concernant les charges de personnel, la mutualisation des agents est privilégiée avec le recrutement d'un agent chargé de communication financé à 50% par l'Office de Tourisme, et de deux chefs de projet revitalisation bourg centre financés par l'Etat, le Département, la Banque des Territoires, les communes labélisées Petites Villes de demain et le solde par l'EPCI. L'ouverture de la nouvelle antenne de la médiathèque de Plombières les Bains conduira à un recrutement.

5-2 Les prévisions budgétaires d'investissement 2021 :

Les dépenses d'investissement :

Les restes à réaliser 2020 se montent à 1 630 698 € (comprenant principalement le paiement du solde des travaux de la micro-crèche, l'aménagement des berges, l'aide pour le cinéma, les travaux dans le bâtiment AITHEX et dans les nouveaux locaux de l'école de musique intercommunale, les aménagements de l'étang du Villerain, le programme Habiter Mieux, le fonds Résistance de la Région et l'aide à l'immobilier d'entreprises, l'accessibilité des bâtiments, les travaux sur le bâtiment siège de la Communauté de Communes).

En recettes, les restes à réaliser 2020 sont de 1 192 585 € (subventions pour la micro-crèche, l'aménagement des berges, l'école de musique et plan climat).

Les projets 2021 se monteraient à 1 600 000 euros (financement en subvention prévisionnel à hauteur de 880 000 euros) :

- Troisième année de déploiement de la fibre optique
- Travaux dans les bâtiments AITHEX (à définir en fonction du plan de financement de l'association)
- Travaux gros entretien dans les bâtiments intercommunaux (médiathèques, piscines – accessibilité et mises aux normes)
- Le programme Habiter Mieux 2021
- L'aide à l'immobilier d'entreprises
- Différentes études : revitalisation des bourgs centre et Opération de Revitalisation du Territoire, aménagement du massif du Fossard, création d'un stade VTT, ouverture d'une antenne de la médiathèque de Plombières les Bains, déploiement de la marque de territoire...
- Au niveau des acquisitions : les collections pour la médiathèque, instruments de musique, fourgon, équipements de matériel pour les piscines, bureaux, informatique et matériels divers.

6- Projections pluriannuelles et objectifs de contrôle des dépenses de fonctionnement :

Pour les programmes de travaux, des chantiers sont engagés de manière pluriannuelle (le déploiement de la fibre optique jusqu'en 2023, les aménagements de berges, l'aménagement du massif du Fossard, la mise en réseau des espaces naturels sensibles, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, le déploiement de la marque Vosges Secrètes et le développement touristique....).

De nouvelles orientations sont programmées ou à l'étude suite au renouvellement du Conseil Communautaire en 2020.

L'opportunité de mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT) avec la labellisation des communes de Remiremont, Plombières Les Bains, et le Val d'Ajol au dispositif Petites Villes de Demain a été saisie par la Communauté de Communes. Des leviers financiers importants pourront être levés au regard notamment du Plan de Relance et du Contrat territorial de relance et de transition écologique.

L'autofinancement et les subventions seront privilégiés par rapport à l'emprunt pour financer la section d'investissement, d'où la nécessité de conserver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement.

La Communauté de Communes a manqué de visibilité en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement avec les différentes rétrocessions et prises de compétences depuis sa naissance au 1^{er} janvier 2017. 2019 a été une année «repère » avec la stabilisation de ses charges après les dernières rétrocessions de compétences de 2018.

La mutualisation des moyens et du personnel avec les communes pourrait être une piste pour gagner en efficience et dégager des économies.

Les objectifs sont de poursuivre activement le développement économique gage du dynamisme de notre territoire (entre autres, commercialisation de la zone d'activités de la Croisette, exploitation de

la zone de la Bruche), poursuivre l'amélioration et le développement des services (convention territoriale globale, médiathèque, crèche, école de musique...), renforcer l'attractivité du territoire par le volet touristique (déploiement de la marque Vosges Secrètes), environnemental (mise en œuvre du plan d'actions du PCAET, aménagement des berges...) et culturel (avec le projet de définition d'une politique culturelle globale pour le territoire et la mise en place du contrat territorial d'éducation culturelle et artistique à signer avec le Département et la DRAC).

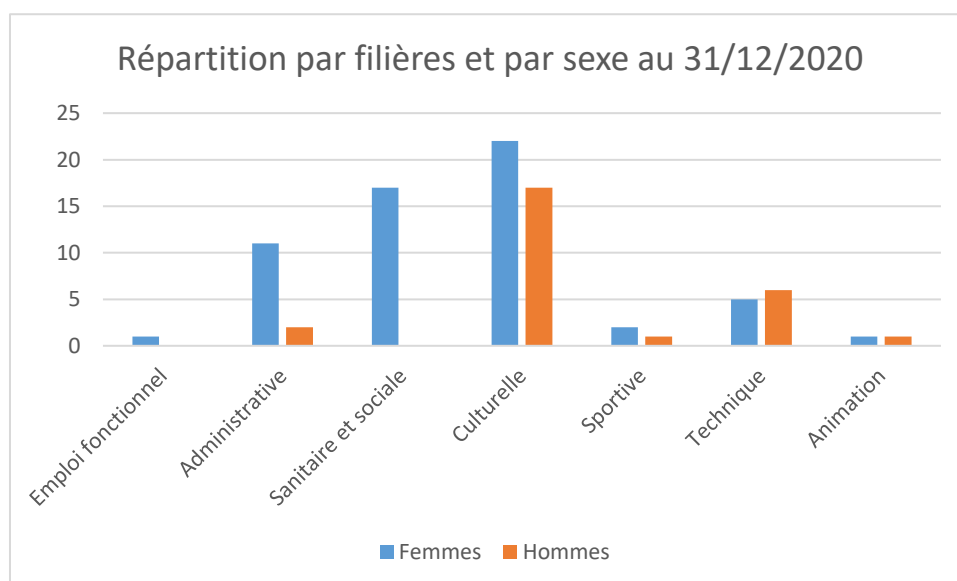
Annexe 1 – selon décret 2016-841 du 24 juin 2016

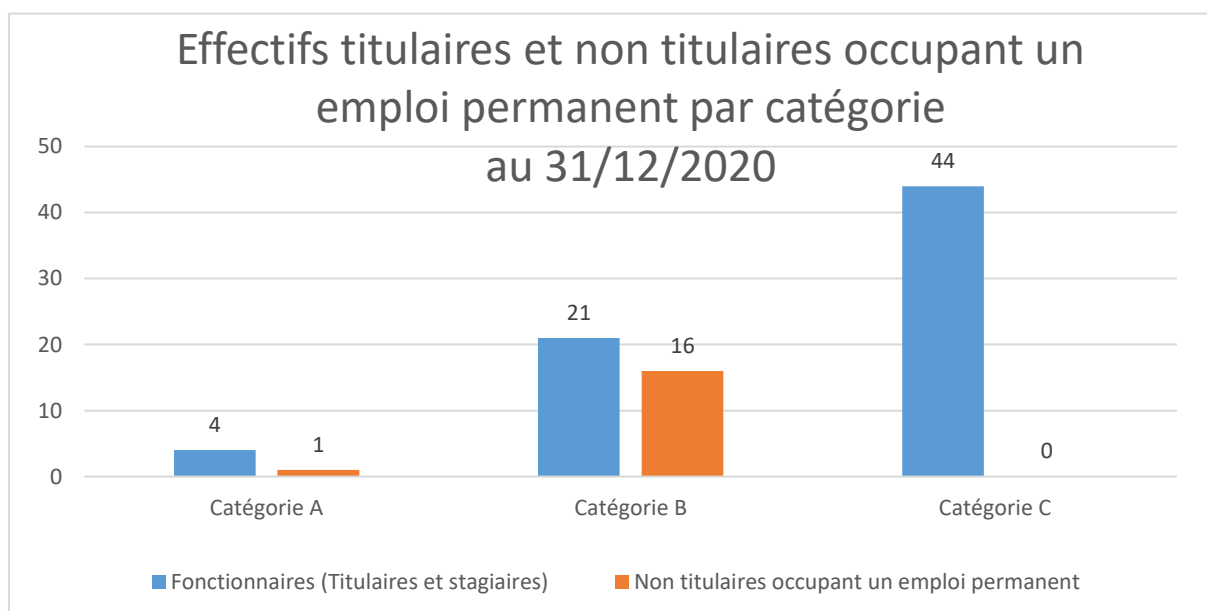
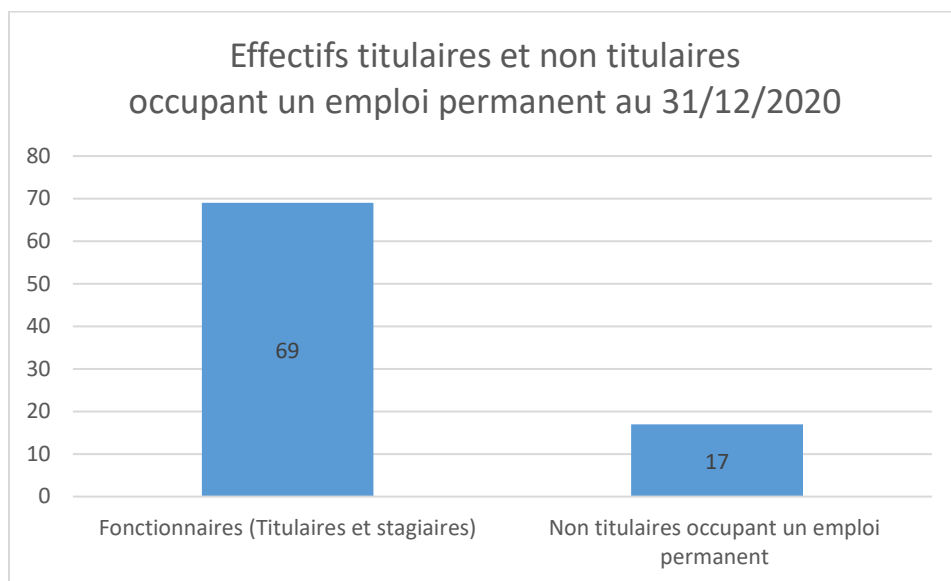
Données synthétiques concernant le personnel de la Communauté de Communes – exercice 2020

Durée effective du travail : 1607 heures (35 heures hebdomadaires)

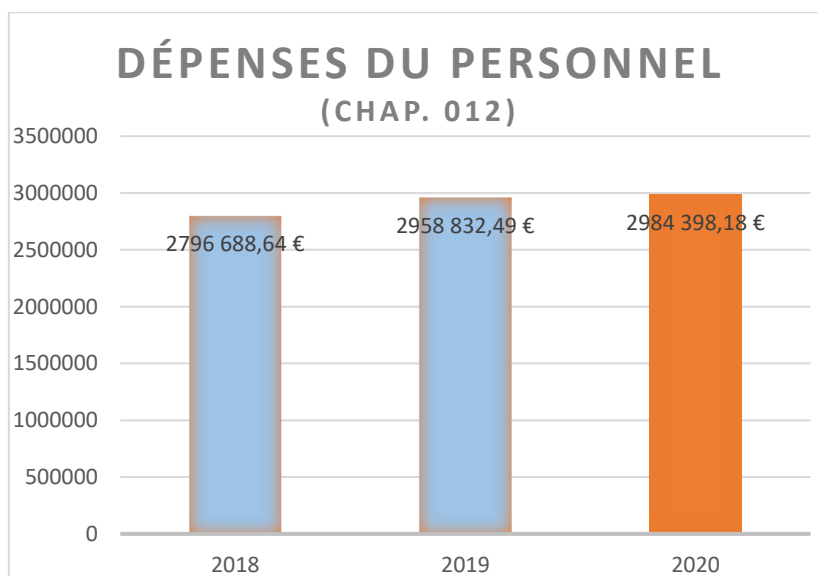
Effectif au 31/12/2020	Age moyen	Nombre d'agent	ETP
Filière Administrative	45 ans	14	11.79
Filière Animation	53 ans	2	2
Filière culturelle	45 ans	39	28.22
Filière Sanitaire et Sociale	43 ans	17	17
Filière sportive	44 ans	3	3
Filière Technique	48 ans	11	9.30
Effectif total		86	71.31

Age moyen de l'établissement : 45 ans





Evolution de la masse salariale



	2020	2019	2018
Traitement de base indiciaire	1 695 533,89 €	1 696 819.54 €	1 607 876.42 €
Supplément familial de traitement	19 851,49 €	18 808.91 €	18 794.95 €
Régime indemnitaire (RIFSEEP et autres primes)	212 212,58 €	197 096.20 €	154 326.62 €
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	20 386,32 €	19 922.99 €	20 421.05 €
Nouvelle Bonification indiciaire	18 847,58 €	18 489.76 €	18 018.98 €
Heures supplémentaires et complémentaires	5 968,15 €	11 292.14 €	13 342.75 €
Remboursement de frais professionnels	6 855,87 €	8 580.93 €	8 284.44 €
Participation prévoyance et santé	13 232,13 €	12 261.51 €	9 761.02 €

Annexe 2 – Rapport égalité hommes femmes

SOMMAIRE

1 : Préambule	Erreur ! Signet non défini.
2 : Volet interne de la Communauté de Communes en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	Erreur ! Signet non défini.
A/ Répartition globale Femmes/Hommes	Erreur ! Signet non défini.
B/ Pyramide des âges Femmes/Hommes	Erreur ! Signet non défini.
C/ Effectifs par catégorie et filières.....	Erreur ! Signet non défini.
D/ Répartition des directrices/eurs et responsables de services	Erreur ! Signet non défini.
E/ Types d'emplois	Erreur ! Signet non défini.
F/ Promotion interne et avancement de grades par filières	Erreur ! Signet non défini.
G/ Temps de travail	Erreur ! Signet non défini.
3 : Elaboration d'un plan d'action égalité professionnelle	Erreur ! Signet non défini.

1 : Préambule

Plusieurs dispositions de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impactent les collectivités locales.

Les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont en particulier dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur l'orientation budgétaire.

En dépit des nombreuses dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires posant le principe de l'égalité femmes – hommes et en particulier du point de vue professionnel, les inégalités persistent : inégalités des salaires, accès aux responsabilités, temps partiels ...

Le Ministère des Droits des femmes a publié l'édition 2018 des chiffres-clés en matière d'égalité hommes-femmes, ils permettent de disposer de données spécifiques en la matière.

Quelques chiffres :

Taux d'activité en France : 67,6% pour les femmes – 75,4% pour les hommes

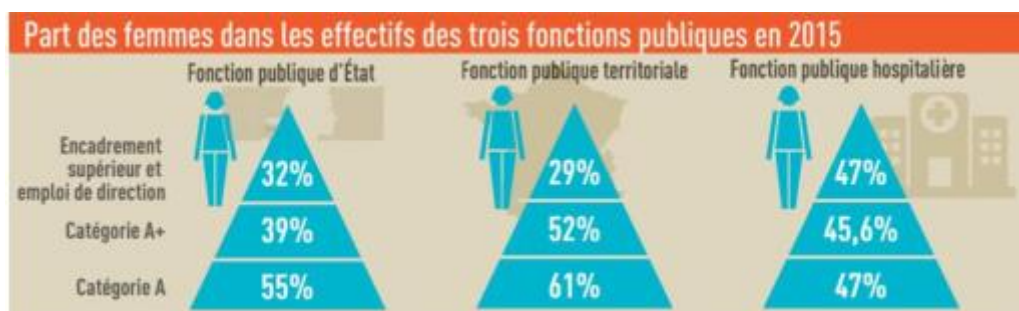
Temps partiel : 30,1% des femmes actives – 8,2% des hommes actifs

Salaires mensuel net moyen (pour un équivalent temps plein) : 1962 € pour les femmes, 2410

€ pour les hommes, soit un écart de salaires entre les femmes et les hommes, en 2014, de -18,6%

Des retraites plus faibles : 1007 € pour les femmes, 1660 € pour les hommes, soit un écart de 653 €

Les femmes sous représentées dans les emplois de direction :



Dans la Fonction Publique :

En 2014, 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes

55 % dans la fonction publique de l'État

61 % dans la fonction publique territoriale

78 % dans la fonction publique hospitalière

La fonction publique territoriale compte 61 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B et 61 % en catégorie C.

Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale et médico-sociale (9 femmes pour 10 agents), administrative (82 %), médico-technique (78 %) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (4,8 %), Sécurité - Police municipale (21 %).

Contexte local :

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales compte 29 683 habitants (chiffres-clés INSEE 2015)

Evolution moyenne de la population en 2014 : -0.4 %

Le taux d'activité des 15 à 64 ans sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales est de 73,3 %

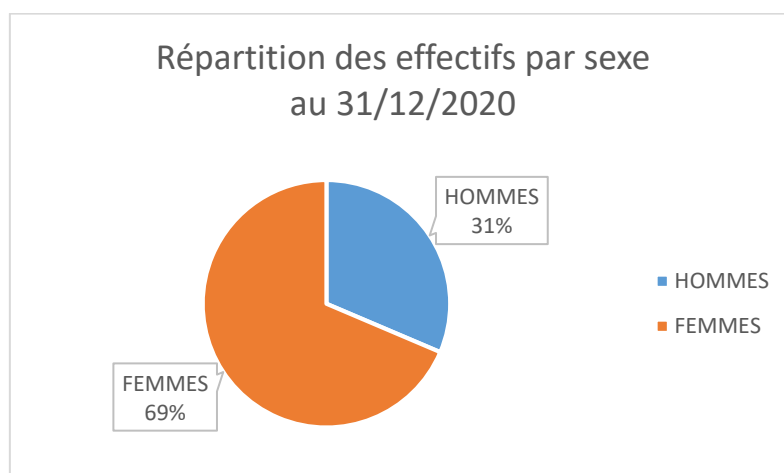
9 276 Hommes de 15 à 64 ans avec un taux d'activité de 77.6 %

9 220 Femmes de 15 à 64 ans avec un taux d'activité de 69 %

2 : Volet interne de la Communauté de Communes en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les chiffres présentés sont issus des données au 31/12/2020.

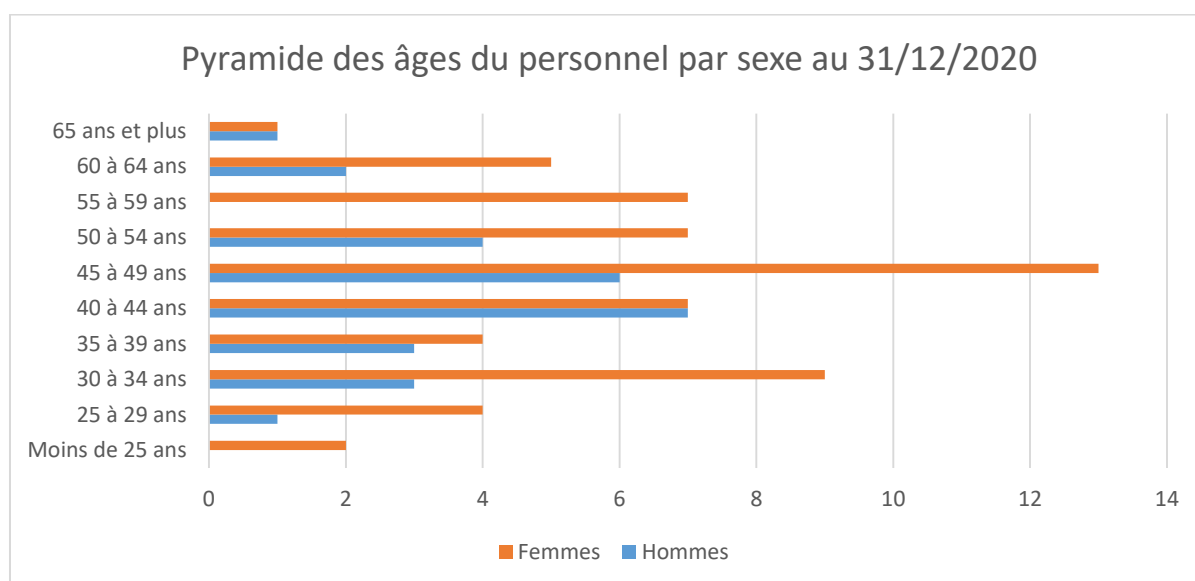
A/ Répartition globale Femmes/Hommes



Globalement, les effectifs de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales comptent 69 % de femmes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (61.1 %) (Données identiques en 2019)

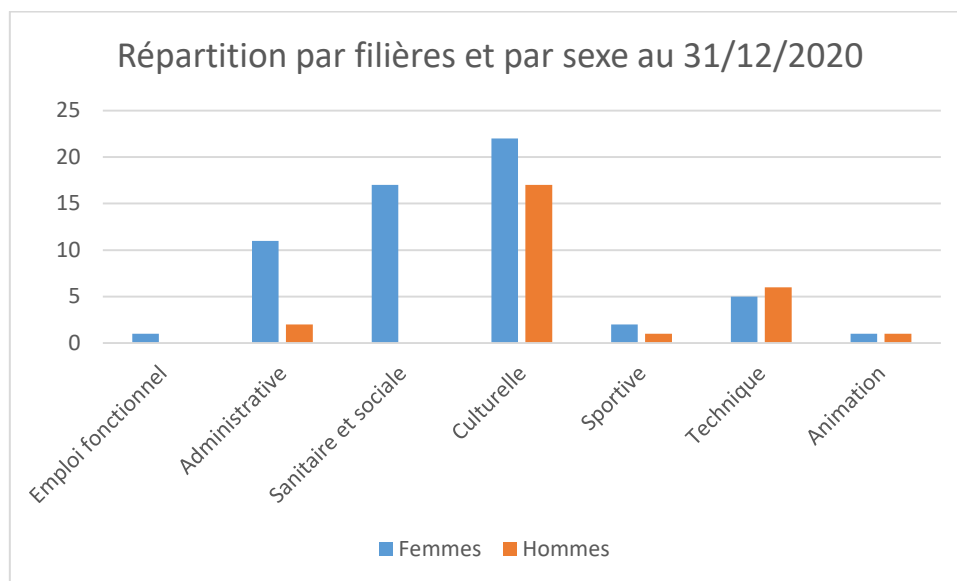
Répartition 2018 : 72 % de femmes et 28 % d'hommes

B/ Pyramide des âges Femmes/Hommes



C/ Effectifs par catégorie et filières

Catégorie statutaire	Filière statutaire	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	Administrative	1	0	1	100%	0%
	Culturelle	1	0	1	100%	0%
	Sanitaire et sociale	2	0	2	100%	0%
	Emploi fonctionnel	1	0	1	100%	0%
Sous total Cat. A		5	0	5	100%	0%
Catégorie B	Administrative	2	1	3	67%	33%
	Culturelle	13	15	28	46%	54%
	Sanitaire et sociale	0	0	0	0%	0%
	Sportive	2	1	3	67%	33%
	Technique	0	3	3	0%	100%
Sous total Cat. B		17	20	37	50%	50%
Catégorie C	Administrative	8	1	9	89%	11%
	Culturelle	8	2	10	80%	20%
	Sanitaire et sociale	15	0	15	100%	0%
	Animation	1	1	2	50%	50%
	Technique	5	3	8	63%	38%
Sous total Cat. C		37	7	44	79%	21%
TOTAL		59	27	86	69%	31%



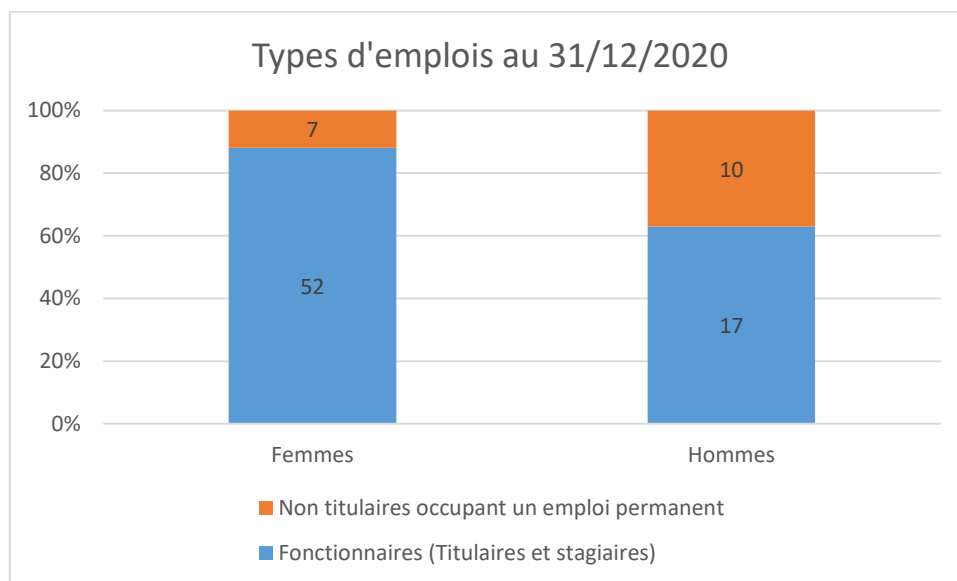
D/ Répartition des directrices/eurs et responsables de services

Directeurs et Responsables de services	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Direction générale	1	0	1	100 %	0 %
Responsable de service (Crèche - Médiathèque - Ecole Musique - Urbanisme - RAM - Piscine - Technique)	4	3	7	57 %	43 %
Total	5	3	8	62 %	38 %

62 % des postes de direction sont tenus par des femmes.

E/ Types d'emplois

Effectifs 31/12/2020	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires (Titulaires et stagiaires)	52	17	69
Non titulaires occupant un emploi permanent	7	10	17
Total	59	27	86



F/ Promotion interne et avancement de grades par filières

Promotion interne 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Femmes	Hommes
Total	0	0	0	0	0	0

Avancements de grade 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Femmes	Hommes
Culturelle	0	1	1	2	2	0
Sanitaire et sociale	0	0	2	2	2	0
Total	0	1	3	4	4	0

G/ Temps de travail

Temps de travail détaillé des emplois permanents	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Temps complet	42	14	56	67 %	33 %
Temps partiel	7	1	8	87 %	13 %
Temps non complet	10	12	22	45 %	55 %
	59	27	86	69 %	31 %

3 : Rapport égalité professionnelle – et plan d'actions

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 prévoit l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics d'ici le 31 décembre 2020, d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée de trois ans.

Ce plan a été approuvé par délibération du 14 décembre 2020 après avis favorable du comité technique.

Annexe 3 – bilan sur la mutualisation

Les mutualisations proposées relèvent de trois natures différentes :

- Les services communs
- Les conventions de mise à disposition
- L'organisation et le financement de certains services

Services communs :

Prévus à l'article L5211-4-2 du CGCT, ils offrent la possibilité à un EPCI de prendre en charge des missions opérationnelles ou fonctionnelles en dehors des compétences transférées pour le compte de ses communes membres.

Deux sont actuellement recensés à la CCPVM :

L'instruction du droit des sols,

Un Système d'Information Géographique (SIG)

Trois agents ont été recrutés et assument les missions en lieu et place des Communes.

Le SIG est ainsi mis à jour et à disposition gratuite des communes. Aucune refacturation n'intervient. La Communauté de Communes est également intervenue au service des Communes en 2019, en leur permettant de répondre à leur obligation de mettre en ligne sur le site Geoportail leurs documents d'urbanisme. Une économie globale de 20 000 euros a pu être réalisée.

Les conventions de mise à disposition :

Prévus à l'article L5211-4-1 du CGCT, ils supposent qu'une collectivité intervienne au profit d'une autre pour l'exercice de la compétence dont elle a la charge. Deux cas de figure sont prévus :

Ascendante : mise à disposition individuelle d'agents exerçant leurs fonctions pour partie dans un service concerné par un transfert de compétence qui ont refusé le transfert proposé (article L. 5211-4-1 I al. 4) + mise à disposition des services maintenus dans la commune en raison du caractère partiel du transfert de compétences (article L. 5211-4-1 I al. 1er et II) ;

Descendante : pour l'exercice des compétences communales, lorsqu'elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services (article L. 5211-4-1 III).

Les communes mettent à disposition de la CCPVM des agents des services techniques, pour intervenir sur les bâtiments communautaires et les réseaux.

Dans le cadre du réseau des médiathèques, la Commune d'Eloyes met à disposition un agent pour assurer l'accueil du public (fin en 2021).

Pour cela, des conventions ont été signées avec les Communes qui prévoient le remboursement de frais par la CCPVM.

Les Communes mettent également à disposition du matériel ou des salles pour permettre l'organisation de réunions, formations... Cela ne fait pas l'objet de refacturations.

Dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un agent a été recruté en contrat par la CCPVM, et il est mis à disposition de la Communauté de Communes des Hautes Vosges à hauteur de 60% pour exercer une mission similaire.

L'organisation et le financement de certains services :

La Convention Territoriale Globale :

Le Conseil Communautaire s'est engagé dans une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales en vue de signer une Convention Territoriale Globale (CTG). La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique pour :

Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire ;

Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux ;

Donner une vision globale du rôle de la Caf auprès des partenaires sur le territoire

Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale de services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et au projet du territoire ;

Permettre de rendre plus lisibles les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre.

Elle synthétise les compétences partagées entre la Caf et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,

définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire.

De fait, elle apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Elle a été signée en janvier 2019.

Des groupes de travail se sont mis en place et travaillent sur les thématiques suivantes:

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire (mise en place du réseau des partenaires, -mise en place d'un espace collaboratif adapté aux travaux de la CTG, mise en place d'outils permettant une meilleure connaissance des partenaires)

AMBITION 2 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire (proposer des activités pour les jeunes (+ de 12 ans) - public non ciblé dans plusieurs collectivités, dresser un état des lieux des freins dans les structures à l'accueil des enfants en situation de handicap, partager les calendriers afin de dégager des opportunités d'actions communes, développer l'accompagnement à l'approche numérique et orientation des services)

AMBITION 3 : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles (proposer une offre de service adaptée aux besoins des familles (mobilité, éviter la mise en concurrence, couverture de toutes les périodes de vacances scolaires, fonctionnement multisites...) (mutualiser les formations et les animateurs - mettre en place une bourse BAFA, préserver les petits ALSH et leur qualité, établir un diagnostic des besoins en accueil du jeune enfant pour les horaires atypiques, prendre en compte les besoins des entreprises en matière d'accueil du jeune enfant)

AMBITION 4 : impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants (mettre en réseau les conseils de jeunes - mutualiser les formations - favoriser l'interconnaissance des conseils, favoriser l'engagement citoyen (service civique, BAFA, bénévolat..), partager les calendriers afin de dégager des opportunités d'actions communes, recenser l'offre de services aux associations pour conforter et améliorer le fonctionnement des bénévoles)

Des actions concrètes ont vu le jour avec la mise en place de la plate forme collaborative, espace commun de travail, la mise en réseau des différents intervenants, l'édition d'une plaquette commune pour l'été et l'automne 2020 recensant les offres de service pour les accueils de loisirs sans hébergement....

La mise en place d'un service de développement économique au service des communes :

Un agent chargé de mission développement économique a été recruté en 2019 pour permettre le développement de l'attractivité du territoire. Il est en relation avec les entreprises qui ont des projets d'investissement et les aiguille vers les différents financeurs. Un recensement des locaux et terrains vacants a été réalisé et un suivi des créations et fermetures des entreprises. Il accompagne les communes dans leurs différentes problématiques économiques.

Dispositif opération de revitalisation de territoire (ORT) en lien avec l'appel à projet « bourgs centre, petites villes de demain » :

La CCPVM a accompagné les travaux menés en 2018-2019 sur le programme de revitalisation bourg centre de la Commune de Plombières les Bains. Elle étudie également la possibilité d'entrer dans un dispositif d'opération de revitalisation de territoire.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer. Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

L'ORT permettra également de rédiger un projet de territoire qui traitera des problématiques de l'habitat, de l'aménagement, du commerce....

Pour cela, la Communauté de Communes et les Communes de Remiremont et du Val d'Ajol ont postulé à l'appel à projet lancé par l'Etat et le Département « bourgs centres- petites villes de demain », dont l'éligibilité permettra le lancement de l'ORT à l'échelle du territoire.

Le territoire a été retenu et le dispositif va se mettre en place en 2021 avec le recrutement des chargés de mission et le démarrage de l'étude.